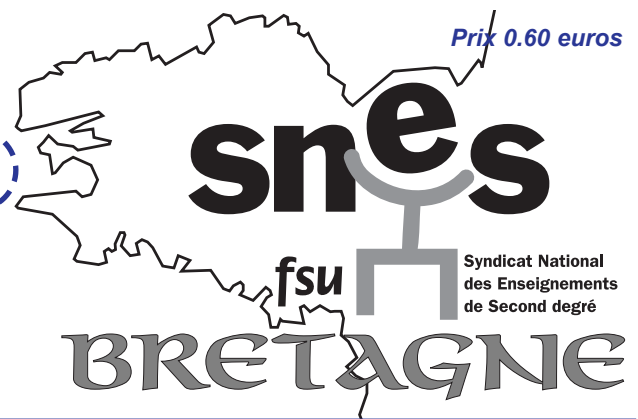


**INFO
FLASH**

SPÉCIAL TZR



TZR : Alerte maximale !!! Opération zéro mutation...

Nous vous annonçons dans le SNES Bretagne spécial mouvement intra-académique que celui-ci se présentait sous les pires augures pour les TZR (cf. article " TZR : Alerte !!! ").

Les dernières informations communiquées par le rectorat nous rendent encore plus pessimistes. Nous en savons en effet davantage à présent sur le blocage des postes pour nos pauvres collègues stagiaires affectés à la rentrée prochaine sur 18h. Ainsi 80 postes à 18h sont d'ores-et-déjà bloqués pour le mouvement intra-académique, ainsi que 74 BMP (blocs de moyens provisoires à 18h) affectés aux TZR lors de la phase d'ajustement, autrement dit autant de postes fixes et d'affectations à l'année qui disparaissent. Sachant qu'il en manque encore 72 pour finir d'accueillir les stagiaires et qu'il faudra bien les trouver quelque part ! Le Secrétaire Général, à priori assez serein, affirme que selon lui le mouvement intra-académique ne sera pas " impacté " sauf peut-être en sciences physiques et en espagnol, compte-tenu des 995 postes offerts au mouvement. Vous pouvez aller vérifier sur SIAM ; en ce qui nous concerne, les 995 postes, on les cherche toujours... Nous les avons recomptés pour le mouvement INTRA de juin 2009 : ce sont 500 postes vacants qui étaient mis au mouvement, 2 fois moins que les prévisions extravagantes du rectorat. Autant dire que le mouvement intra-académique sera quasiment inexistant et que ni les très généreux 50 points de stabilisation offerts par le rectorat aux TZR, ni les bonifications liées à l'ancienneté sur zone n'y changeront rien ! La politique de stabilisation des TZR aura donc pour effet de grossir à nouveau les rangs des TZR après la suppression à la rentrée 2009 de 110 postes de TZR. Autrement dit, machine arrière ! Certains se diront peut-être qu'avec un nombre plus important de TZR, les conditions de travail seront moins pénibles... Croyez-vous ? Nous, nous croyons au contraire que le rectorat, qui reste soumis à une forte contrainte budgétaire, ne compte pas pour autant abandonner sa politique clairement exprimée de 'rentabilisation' des TZR et nous craignons que les affectations hors discipline ne se multiplient. Et ce ne sont pas nos collègues de STI qui vous diront le contraire ! Si on y ajoute ce nouveau texte de la fonction publique qui autoriserait bientôt le rectorat à licencier au bout de 3 refus de postes, il y a vraiment du souci à se faire...

Quels seront les impacts sur la phase d'ajustement ? Tout d'abord les 72 BMP qui vont être réservés à des stagiaires représentent autant d'affectations à l'année qui vont disparaître. Et il est évident que ce seront prioritairement des BMP à 18h sur un seul établissement. Autrement dit, les BMP qui resteront seront surtout des petits BMP qui impliquent des compléments de service et donc des affectations sur plusieurs établissements.

Par ailleurs, le rectorat envisage d'affecter partout où il y aura des stagiaires, des TZR qui devront remplacer ponctuellement tantôt le stagiaire, tantôt le conseiller pédagogique (qui ne sera pas déchargé de cours pour le tutorat !), lorsque l'un devra laisser ses classes pour assister aux cours de l'autre et vice et versa. Non seulement, le TZR se verra reléguer à la fonction de 'bouche-trous', mais en plus ces affectations ne sont prévues que sur une période de 8 semaines entre la rentrée et les vacances de la Toussaint. Les collègues TZR qui seront affectés sur ces fonctions se verraient donc de fait privés d'une affectation à l'année. Nous intervenons sans relâche auprès du rectorat, du Ministère pour renverser cette politique proprement ignoble ! Si le rectorat reste sourd à nos objections, il faudra envisager une action forte, et nous le rappelons encore une fois, seule une mobilisation du plus grand nombre de TZR peut laisser espérer un infléchissement de la politique du rectorat...

Morgane Petiteau

Sur www.rennes.snes.edu

**la liste des postes réservés pour les affectations des stagiaires à temps plein,
la pétition "Refus du "compagnonnage" pour les stagiaires 18 heures"**

Pour vos vœux dans les mutations :


ne vous privez pas de demander les postes réservés aux stagiaires.
Si nous gagnons la bataille contre les nouvelles conditions d'accueil des stagiaires, ces postes pour le moment retirés du mouvement pourraient être d'ici juin réinjectés dans l'Intra et la phase d'ajustement et attribués au barème.

Audience SNES au rectorat sur la situation des TZR

Suite à une demande de notre part, nous avons été reçus en audience le 16 mars par Mme Rault, chef des DPE et Mme Carlac'h, proviseure vie scolaire.

Nos interlocuteurs ont commencé par se féliciter quant à l'amélioration des affectations des TZR à la rentrée 2009. Le seul point noir reste pour eux la situation en technologie en raison du manque de remplaçants dans la discipline et de la nécessité avec la bénédiction des IPR d'affecter des collègues d'autres disciplines en technologie. Notre analyse : un nombre certain de TZR a pu être stabilisé à cette rentrée, ce qui n'est pas étonnant puisque le rectorat a dû supprimer 110 ETP de TZR sur l'académie et que comme vous pourrez le lire dans l'article sur les STI, la rigueur budgétaire implique que le rectorat laisse le moins de TZR possible disponibles pour le remplacement. Tout dépend donc du point de vue que l'on adopte... Nous avons donc répondu qu'en effet, on ne pouvait que se réjouir pour les TZR stabilisés mais que la situation pour les autres est loin de s'être améliorée ! Pas de réponse...

Nous avons ensuite abordé la question de la notation et de l'avancement et avons fait remarquer que les recours de l'an dernier lors de la CAPA notation émanaient majoritairement des TZR. Les IPR seraient apparemment informés des AFA à la rentrée afin de ne pas oublier les TZR lorsqu'ils mènent une série d'inspections dans un établissement. Quid des collègues TZR en suppléance ? Pas de réponse... Quant aux chefs d'établissement, ils auraient été largement 'sensibilisés' lors de réunions en ce qui concerne l'accueil des TZR et la notation administrative, et d'ailleurs ils ont tous reçus l'an dernier une circulaire à ce sujet. Nous avons répondu qu'à notre sens, la circulaire ne règle aucunement ces problèmes et que l'on constate toujours les mêmes dérives. Nous avons insisté sur la nécessité de poursuivre ce travail de 'sensibilisation' des chefs d'établissement. Car à priori, ils auraient bien besoin d'une piqûre de rappel ! Nous interviendrons à nouveau sur ces points lors de la prochaine CAPA notation et lors de la phase d'ajustement. En ce qui concerne les emplois du temps et la répartition des classes pour les BMP, le proviseur présent a surtout fait porter le chapeau aux équipes pédagogiques dans les établissements. Et quand bien même, est-ce vraiment le problème ? Le chef d'établissement n'est-il pas quand même celui qui doit avoir le dernier mot dans cette histoire ?!

En ce qui concerne la plate-forme Ulysse pour les frais de déplacement, Mme Rault a volontiers reconnu que c'était une catastrophe... Le problème vient en fait de l'interface entre le logiciel ministériel Chorus et le logiciel académique Ulysse qui ne fonctionne pas, mais qui devrait enfin fonctionner fin mars/début avril... Le comble est que le rectorat se refuse à procéder aux déclarations papier pour la période à partir de janvier parce que cela impliquerait d'utiliser la version papier jusqu'à la fin de l'année civile ! Nous les avons interrogés sur la nécessité de mettre en place un logiciel non testé au préalable pour cette année, ce qui nous semble inadmissible tant certains collègues ont dû avancer de leur poche pour leurs frais de déplacement. Réponse : c'est une consigne ministérielle ! La messe est dite... Nous avons par ailleurs appris que les gestionnaires étaient en train de saisir les Ordres de Missions Permanents, nécessaires pour que chaque collègue puisse ensuite déclarer ses frais sur le logiciel. Vous serez informés via I-Prof dès que votre OMP aura été saisi. Les secrétaires des établissements ont aussi été formées sur le nouveau logiciel. Compte-tenu du nombre de témoignages que 

➡ nous recevons au SNES, nous avons demandé au rectorat de s'assurer que tout était mis en œuvre dans les établissements pour que les TZR aient le maximum d'informations pour se familiariser au nouveau logiciel.

Nous avons pour finir abordé d'autres questions techniques : Que percevra par exemple comme indemnités un collègue qui est en AFA en sous-service et qui effectue en complément des suppléances, sachant que le texte indique clairement que frais de déplacement et ISSR sont incompatibles ? Nous avons obtenu la réponse que nous attendions : sur les périodes de suppléances, les déplacements seront entièrement indemnisés par des ISSR. Pensez à vérifier que c'est le cas, et sinon contactez nous au SNES.

Une autre de nos demandes concerne les suppléances qui se poursuivent par périodes successives jusqu'à la fin de l'année. Jusque là, le rectorat attendait de connaître la nature réelle du remplacement (ces suppléances successives étant alors finalement considérées comme une AFA) avant de verser quelque indemnité que ce soit. Cette attente indépendante de la volonté des collègues est inadmissible. Nous demandons que le TZR perçoivent des ISSR jusqu'au dernier arrêté d'affectation qui, amenant la suppléance jusqu'à la fin de l'année scolaire, fait basculer le remplacement en AFA. Cette pratique a cours dans l'académie d'Orléans-Tours, nous la réclamons pour notre académie. Le rectorat se renseigne...

Notre dernière demande concernait le taux d'indemnisation des frais de déplacement. Nous avons demandé que nous soit communiquée la source de ce fameux tarif SNCF dont nous ne trouvons trace nulle part... et qui est bien misérable en comparaison des frais réellement engagés par les collègues. Nous demandons que soit appliqué au minimum le tarif Fonction Publique indiqué en annexe du texte sur les frais de déplacement appliqué à cette rentrée, et qui est bien davantage en faveur des collègues. Le rectorat se renseigne aussi...

Il restait encore bon nombre de points que nous aurions souhaité évoquer mais le temps imparti à notre audience n'a pas suffi... Qu'à cela ne tienne, nous reviendrons !

Morgane Petiteau

Logiciel Ulysse : l'odyssée des TZR...

Mise en place en cette rentrée 2009-2010, la plate-forme DT-Ulysse est le nouvel outil de gestion des frais de déplacement totalement informatisé mis en place par le rectorat.

Ces services s'adressent à tous les personnels qui se déplacent dont les TZR.

Quelques points essentiels sur la méthode à suivre :

✓ Ulysse ne gère que les déplacements assurés à partir de janvier 2010, pour la période de septembre 2009 à décembre 2009, il faut utiliser les états papiers pour le remboursement des frais de déplacements (s'adresser au secrétariat de son établissement)

✓ L'application informatique devrait fonctionner courant mars 2010. Un courrier via i-prof vous sera adressé. Vous pourrez alors saisir vos frais de déplacement à compter de janvier 2010.

✓ Tous les personnels qui se déplacent régulièrement dans le cadre de leur mission, doivent obligatoirement créer un OMP (Ordre de Mission Permanent) dans DT-Ulysse avant de créer les ordres de mission mensuels qui permettront le remboursement : **dans le cadre d'un service partagé, l'OMP est créé par la DPE du rectorat...**et pour l'instant le retard s'accumule, comme les remboursements des mois de septembre à décembre. **Il faut donc contacter votre DPE pour que cet OMP soit créé.**

✓ Une fois l'OMP créé par votre DPE...la procédure à suivre se trouve à l'adresse suivante (adresse à rallonge, mais l'odyssée est semée d'embûches):

<http://intra.ac-rennes.fr/fraisdeplacement/ulysses2dpartage/2%20-%20OMPo2dpartage.pdf>

Afin de ne pas rester isolé face aux Charybde et Scylla de l'administration, n'hésitez pas à contacter le SNES académique (s3ren@snes.edu ou 02 99 84 37 00)

Vous pouvez aussi utiliser le forum SNES des TZR Bretagne : tZR-bretagne@rennes.snes.edu

Car au regard du mépris de l'administration face aux situations des TZR, si l'Odyssée a commencé, la guerre de Troie pourrait bien avoir lieu.

Fabrice Rabat

STI : Quand la rentabilité vire à l'absurdité totale...

Pour ceux qui ne le sauraient pas encore, depuis quelques années nos collègues TZR de STI subissent de plein fouet la politique de rentabilisation du rectorat et se voient quasiment tous affectés en technologie collège, c'est-à-dire hors discipline, comme le furent précédemment nos collègues de physique appliquée et subissent des pressions en vue d'une reconversion en techno. L'argument fallacieux du rectorat est le manque de besoins dans les filières technologiques ; la réalité est la casse programmée par le Ministère de l'ensemble de ces filières ! Le zèle du rectorat a abouti en décembre à une situation quasiment incroyable : une collègue de STI de Quimper absente depuis décembre n'a pas été remplacée, et donc des classes de Terminale qui ont 10h par semaine de cours dans la discipline avec un coefficient 11 au bac n'ont pas eu de remplaçant ! Le comble, c'est que des collègues TZR de STI, il y en a sur la zone, mais qu'ils sont évidemment tous bloqués sur des remplacements en collège. Interrogés à ce sujet lors de notre audience, nos interlocuteurs du rectorat nous ont répondu qu'on ne pouvait quand même pas dénommer ainsi un collègue de son affectation en collège s'il n'y avait personne pour prendre sa suite. Et malheureusement, aucun contractuel disponible... De qui se moque-t-on ?! Vu la politique du rectorat vis-à-vis de ce qu'ils appellent les 'contractuels évitables' il y a quelques années, on comprend bien que nos collègues contractuels aient depuis cherché du travail ailleurs. Nous avons rappelé au rectorat que gérer des personnels de remplacement, c'est évidemment être capable d'accepter que certains d'entre eux soient à certains moments inoccupés mais aussi du coup disponibles pour assurer les remplacements quand ils se présentent. Il semblerait que la rigueur budgétaire ne permette plus ce 'luxue' ! On marche sur la tête...

Morgane Petiteau

Rassemblement devant le rectorat de Rennes le mercredi 7 avril à 15h

Nous appelons tous les TZR des 4 départements qui le peuvent à être présents.

Nous devons être très nombreux !

Les stagiaires et les collègues en poste fixe sont aussi appelés à ce rassemblement. Le parking du rectorat doit être noir de monde, si nous voulons pouvoir remporter cette bataille. N'hésitez pas à faire circuler l'information dans vos établissements.

L'heure est grave, il faut convaincre !

Pensez à préparer des panneaux portant nos revendications pour être bien visibles.

Publication du Syndicat National
des Enseignements du Second degré
24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00
Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu
site internet : www.rennes.snes.edu
Directrice de la publication : Christelle Carnet
Réalisation / PAO : Pamela Deline
Imprimé par nos soins sur papier aux normes PEFC et FSC
Développement durable - CPPAP : 1110 S 05594

**Et pour les collègues du
Finistère :
Mercredi 31 mars 2010,
à 15h00 IA Quimper**

**Refusons le chaos !
Refusons la déréglementation !
Exigeons la restitution
des postes confisqués !
Exigeons le retrait de la
« réforme » Chatel de la
formation des maîtres et des
conditions d'affectation
des stagiaires !**

**Nous appelons tous les
collègues à se rassembler le
Mercredi 31 mars 2010, à 15h,
devant l'Inspection Académique,
à Quimper (Cité administrative)
Postes fixes, TZR,
Maîtres Auxiliaires, Contractuels
et Vacataires :
nous sommes tous concernés !**

*Appel de : SNES, FO, Sud-
Education, CGT-Educ'action*